

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le 9 novembre
Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 31 octobre
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT.

Etaient absents excusés :

Mme Nadine FRAPPIER a donné procuration à Mme Dany BRICOU
M Philippe CACLIN a donné procuration à Mme Roselyne DEMION JACINTO
Mme Christel PERSONNE, Mrs Sébastien BELAUD, David BAUDOUIN, Grégory TREFFOT,
Luc LAPEYRE et Nicolas BITTARD.

Secrétaire :

M Christophe JOFFRIT a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Election d'un vice-président délégué au CCAS
Convention gestion des archives / CCMP
Point financier ; étude de devis
Compte-rendu Commission Bâtiments/Voirie
Compte-rendu Commission Maison Peleboise
Questions diverses :
Réflexion sur l'usage des tivolis de la mairie
Point sur la réunion du 14/07
Infos : repas des Aînés

I Délibérations :

***CCAS :**

Mme la Président fait savoir que les CCAS, depuis l'entrée en vigueur de la loi 3DS, l'exécutif d'un CCAS doit être constitué d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Vice-Président délégué.

Mme la Président propose que le conseil d'administration élise un Vice-Président et un Vice-Président délégué.

A été élu, à l'unanimité des présents, en tant que Vice-Présidente : Mme GROLLEAU Marie-Christine

***CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU :**

La Maire informe l'assemblée :

Dans le souci d'une bonne organisation des services, conformément à l'article L. 5211-4-1, III, du CGCT susvisé, le service Archives de la Communauté de Communes Mellois en Poitou est mis à disposition des communes sur demande de ces dernières, dans l'intérêt de chacun, à fins de mutualisation. La participation forfaitaire des communes est déterminée en fonction de la durée d'intervention de l'archiviste, sur la base des tarifs fixés par délibération du Conseil Communautaire. Le tarif d'intervention est fixé à 300 €/jour. Considérant l'intérêt pour la commune de s'assurer que ses archives papier soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires ;

Sur proposition de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- APPROUVE la convention de mise à disposition du service Archives de la Communauté de communes Mellois en Poitou jointe en annexe,
- AUTORISE la Maire à la signer.

***Nomination suppléant CLECT :**

Mme la Maire fait savoir que la Communauté de Communes Mellois en Poitou demande à ce qu'un suppléant soit nommé pour remplacer le titulaire si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Mme Caroline ROCHER comme suppléante de la commune de PRAILLES LA COUARDE pour la commission de la CLECT.

***Convention ATC France :**

Mme la Maire fait savoir qu'ATC France a présenté une nouvelle convention d'occupation du domaine public concernant l'hébergement d'équipements télécom à compter du 1^{er} janvier 2027, d'une validité de 12 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette convention et autorise Mme la Maire à la signer.

- Arrivées de David BAUDOIN et de Grégory TREFFOT

II Point financier :

Mme la Maire présente l'état à ce jour des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement.

Compte-rendu commission Bâtiments-Voirie :

*M Méchin présente l'audit énergétique de la Maison Peleboise élaboré par le SIEDS qui aborde les points suivants :

- La contextualisation et présentation de l'environnement du bâtiment
- L'état des lieux techniques et l'examen du bâtiment

L'analyse critique et le bilan énergétique
Les préconisations de travaux technico-économiques
Le programme de travaux avec 3 scénarios
Les conclusions de l'audit énergétique

Il est décidé, dans un premier temps, de prioriser les travaux de réfection de toiture, d'isolation et l'installation de panneaux solaires.

Contact sera pris avec le CAUE pour préparer un dossier d'Appel d'offres.

- Arrivée de M Philippe CACLIN

Il sera nécessaire de se prononcer sur le choix de la couverture (zinc ou bac acier) sur tout ou partie de la toiture.

Le devis de bâchage permanent d'un rampant de toiture côté nord est validé pour un montant de 2486 € TTC.

Des devis concernant la protection incendie et de plans de sécurité sont présentés mais ne sont pas validés.

*Multiservice :

Un devis est attendu pour la pose de rideaux roulants intérieurs avec stores intégrés.

La réfection du sol est à envisager.

Une porte intérieure entre le bar et la réserve n'est pas possible à installer ; l'étude d'un store de sécurité est à étudier.

Un devis pour le remplacement de la porte d'entrée est à demander.

*Commission Maison Peleboise avec Nathalie Proteaux :

Une question se pose sur la répartition des postes de travail ; la Maison Peleboise étant de plus en plus utilisée, le recours à des contrats pour du personnel intérimaire est de plus en plus nécessaire.

Il peut être envisagé de créer des emplois avec des horaires cadrés et réguliers.

Dans un 1^{er} temps, il sera proposé à Mme Proteaux d'augmenter son temps de travail en passant de 32 h à 35 h/semaine.

En second temps, deux postes à temps non complet à hauteur de 14 h /sem pourront être créés :

Les temps de travail proposés seraient :

Lundi 7 h ; jeudi en alternance 3 h, vendredi 4 h, samedi en alternance 3 h.

Le ménage de la cantine, de l'ancienne école et de l'ancienne mairie serait également intégré. Un temps complémentaire sera mis en place en fonction des besoins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine à l'unanimité des présents la création de 2 postes de travail à 14 h semaine.

III Questions diverses :

*Dans le dossier BRANGER/MODEST, le devis pour l'intervention d'un maçon a été signé. M Fabien Branger a validé les travaux.

Mme la Maire fait savoir qu'un contact a été pris avec un expert pour des immeubles en péril chemin Borgne et à la Bouquetière.

*Utilisation des tivolis de la commune :

Il est décidé

-de les mettre à disposition à l'ASC pour prêt essentiellement aux sections

- qu'ils restent à disposition de la commune si nécessaire
- de les prêter à une autre commune si besoin.

Les tivolis seront marqués au nom de la commune PLC.

*Point sur le 14 juillet 2023 :

Un bilan des activités présentes au 14 juillet est présenté.

Après réflexion, il ressort :

qu'un repas en commun est souhaité : aller vers un type de repas froid (exemple salades toutes prêtes).

que le lieu ne soit plus à Goux mais peut-être à Prailles.

*Services civiques :

16 postes étaient à pourvoir mais seuls 7 jeunes ont été retenus.

2 nouveaux services civiques vont venir sur la commune à partir du 17 novembre.

Il s'agit d'un jeune homme de 18 ans et une jeune fille de 16 ans qui seront présents le jeudi et vendredi, 1 semaine sur 2 jusqu'à fin juin.

*Repas des aînés :

Préparé par la maison Herrouet, il aura lieu le 9 décembre à la Maison Peleboise, 173 personnes sont conviées.

Le prix du repas est de 10 €/personne de 65 ans et plus.

Une animation sera proposée par la chorale La Lambelle de Beaussais-vitré.

*Date des vœux :

Ils auront lieu le samedi 13 janvier à la Maison Peleboise ; à cette occasion les nouveaux habitants et nouveaux nés seront conviés ; une présentation des sections de l'ASC sera faite. Mme la Maire remettra également les médailles du travail à certains agents. Mme la Maire propose que les élus et le personnel communal clôturent la matinée par un pique-nique en commun.

Mme Bricou, M Méchin sont chargés de l'organisation de cette journée ; une réunion aura lieu le mardi 28 novembre à 17 h 30.

*Bibliothèque :

L'Assemblée Générale de la bibliothèque aura lieu le mardi 14 novembre. Dany Bricou et Alain Fritsch y participeront.

*PSC 1 :

Mme la Maire propose qu'une formation de 2 h par la protection civile soit proposée un samedi matin, aux adultes de la commune, pour un coût de 23 € par personne pris en charge par la commune.

La date retenue est le 3 février. A valider

*Enfance jeunesse :

Un regroupement aura lieu à Celles le 6 décembre à 18 h ; à cette occasion Val de Gâtine qui a réalisé un gros travail sur la politique jeunesse viendra rendre compte du travail effectué.

*Ekosentia :

Une information sera présentée lors du conseil municipal du 8 décembre.

*ASC :

L'Assemblée Générale de l'ASC est prévue le 2 décembre à 9 h 30.

*Adressage :

50 personnes se sont déplacées pour consulter le travail effectué sur l'adressage. Peu de contestations ont été enregistrées.

*Matinées citoyennes :

La prochaine matinée citoyenne aura lieu le samedi 18 novembre sur le thème : Comment fabriquer les produits d'entretien au naturel.

*Soirée beaujolais :

Elle est prévue le samedi 18 novembre à 19 h.

*Cimetière :

La réunion pour élaborer le règlement du cimetière au naturel aura lieu le 16 novembre à 18 h.

*Mme la Maire fait savoir qu'il existe maintenant une adresse mail à destination des élus en cas d'agression : elus.tj-niort@justice.fr

*PLUI H :

M CACLIN fait savoir qu'un plan d'aménagement et de développement durable sera présenté par la Communauté de Communes Mellois en Poitou à tous les acteurs de la réalisation du PLUI h.

*TPE :

Mme ROCHER fait savoir que pour la mise en service du TPE à la Maison Peleboise, il est nécessaire de prendre un abonnement. Etudier la nécessité de ce moyen de paiement.

*PCS :

Mme la Maire rappelle aux conseillers l'exercice, préparé par M Joffrit, prévu samedi matin pour la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,